

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Numéro de la feuille de données de sécurité 41612N-FR
Code du produit 41612N
Nom du produit Slide Econo-Mist Silicone Mold Release

Synonymes Dimethylpolysiloxane
Slide Econo-Mist

Formule 53126

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Démoulage industriel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
Slide Products Inc.
430 S. Wheeling Road
Wheeling, IL 60090

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec

Point de contact Slide Products: 1-847-541-7220
Adresse électronique info@slideproducts.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Nombre d'appel d'urgence INFOTRAC 1-352-323-3500 (Internationale)
1-800-535-5053 (Amérique du Nord)

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) no 1272/2008

Aérosols inflammables	Catégorie 2
-----------------------	-------------

Classification selon la directive 67/548/CEE
Texte intégral des phrases R; voir la section 16

Code(s) R
R10

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon la Réglementation (CE) no 1272/2008 [CLP].

**Mot indicateur**

Avertissement

Mentions de danger

H223 - Aérosol inflammable

Conseils de prudence - UE (§28, 1272/2008)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre sources d'ignition

P251 - Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage

P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

2.3. Autres dangers**Dangers généraux**

Aucun connu

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS**3.2. Mélanges**

Nom chimique	No EC	No. CAS	% en poids	Classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Dimethyl ether	Present	115-10-6	55-65	Flam. Gas 1 (H220) Press. Gas	Non déterminé
1,1 difluoroethane	Present	75-37-6	35-45	Non déterminé	Non déterminé
Polydimethylsiloxane	-	63148-62-9	1-5	Non déterminé	Non déterminé

Texte intégral des phrases H et EUH; voir la section 16**Renseignements supplémentaires**

Les substances qui ne remplissent pas les critères de classification sont inclus afin de fournir une divulgation complète du produit. Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration \geq à 0,1 % (Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), Article 59)

Section 4 : PREMIERS SOINS**4.1. Description des premiers recours****Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et demander une consultation médicale.

Contact avec la peau

Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appelez un médecin en cas de malaise.

Inhalation

Déplacer à l'air frais.

Ingestion

Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes À des concentrations élevées, les vapeurs et les brouillards d'aérosols ont un effet narcotique et peut provoquer des maux de tête, de la fatigue, des étourdissements et des nausées. Pulvérisation concentré peut causer le gel de la zone de la peau.

4.3. Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter en fonction des symptômes.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction****Agents extincteurs appropriés**

Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Non déterminé.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 120 °F. Aérosol test de projection de la flamme: prolongation de 18 "à 70 F.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Précautions personnelles**

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Pour les intervenants d'urgence

Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de confinement**

Retirer le contenant qui fuit à l'extérieur de site d'élimination. Éliminer toutes les sources d'inflammation.

Méthodes de nettoyage

Placer dans des contenants appropriés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils sur la manutention sécuritaire**

Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer. Ne pas vaporiser près d'une flamme. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne lache pas. Ne pas vaporiser sur les planchers.

Considérations générales sur l'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Conditions d'entreposage**

Conservé les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger de la lumière directe du soleil. Ne pas stocker à des températures supérieures à 120 °F.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Utilisation(s) particulière(s)**

Démoulage industriel.

Méthodes de gestion des risques (MGR)

Les renseignements requis sont donnés dans la présente fiche signalétique.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Dimethyl ether 115-10-6	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m ³	STEL: 500 ppm STEL: 958 mg/m ³ TWA: 400 ppm TWA: 766 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m ³ Ceiling / Peak: 8000 ppm Ceiling / Peak: 15200 mg/m ³
Component	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Dimethyl ether 115-10-6 (55-65)	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m ³	STEL: 1500 mg/m ³ TWA: 950 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 2000 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m ³
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Dimethyl ether 115-10-6	STEL 2000 ppm STEL 3820 mg/m ³ TWA: 1000 ppm TWA: 1910 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1910 mg/m ³	TWA: 1000 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 384 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 480 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m ³ STEL: 3000 ppm STEL: 5760 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ingénierie**

Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Soins de la vue appropriée est nécessaire dans toutes les activités industrielles.
Protection des mains	Gants de protection ne sont pas tenus, mais recommandé.
Protection de la peau et du corps	Vêtements de protection appropriés.
Protection respiratoire	Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Aérosol	
Aspect	Effacer huileux, liquide, incolore	Odeur éther légère
Couleur	Transparent	Seuil de perception de l'odeur Non déterminé

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	Non déterminé	
Point de fusion/point de congélation	< -45.6 °C / <-50 °F	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	Not available	
Point d'éclair	Not applicable	
Taux d'évaporation	Not available	
Inflammabilité (solide, gaz)	Non déterminé	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limites d'inflammabilité supérieure	Non déterminé	
Limite inférieure d'inflammabilité	Non déterminé	
Pression de vapeur	Not available	
Densité de vapeur	Not available	
Densité relative	Non déterminé	
Solubilité dans l'eau	Insoluble dans l'eau	
Solubilité(s)	Non déterminé	
Coefficient de partage	Non déterminé	
Température d'auto-inflammation	Non déterminé	
Température de décomposition	Non déterminé	
Viscosité cinématique	Non déterminé	
Viscosité dynamique	Non déterminé	
Propriétés explosives	Non déterminé	
Propriétés comburantes	Non déterminé	
9.2. Autres informations		
Teneur en COV (%)	97%	

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Pas réactif dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

10.4. Conditions à éviter

flammes nues. Éviter les températures élevées.

10.5. Matières incompatibles

Métaux alcalino-terreux en poudre ou.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le fluorure d'hydrogène et d'autres composés fluorés.

Section 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit

Contact avec les yeux Éviter le contact avec les yeux.

Contact avec la peau	Nocif par contact cutané.
Inhalation	Ne pas inhaler.
Ingestion	Ne pas avaler.
Toxicité aiguë inconnue	39 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

Inhalation	
Vapeur	522.90
Unités	mg/l

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
1,1 difluoroethane			= 977 g/m ³ (mouse) 2h

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non classé.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non classé.

Sensibilisation Non classé.

Mutagénicité sur les cellules germinales Non classé.

Cancérogénicité Non classé.

Toxicité pour la reproduction Non classé.

STOT - exposition unique Non classé.

STOT - exposition répétée Non classé.

Danger par aspiration Non classé.

Symptômes À des concentrations élevées, les vapeurs et les brouillards d'aérosols ont un effet narcotique et peut provoquer des maux de tête, de la fatigue, des étourdissements et des nausées. Pulvérisation concentré peut causer le gel de la zone de la peau.

Section 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'élimination. Contains no ozone depleting chemicals.

12.2. Persistance et dégradabilité

Non déterminé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom chimique	Coefficient de partage
Dimethyl ether	-0.18

12.4. Mobilité dans le sol**Mobilité**

Non déterminé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non déterminé.

12.6. Autres effets néfastes

Non déterminé.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets des résidus / produits non utilisés L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

Emballages contaminés Videz complètement, y compris la pression du gaz. Ne pas percer ou incinérer les récipients. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Remarque**

Sur la base de la taille du paquet, le produit peut être admissible à l'exception quantité limitée

IMDG

14.1 N° ID/ONU UN1950
14.2 Nom officiel d'expédition Aérosols
14.3 Classe de danger 2.1

RID

14.1 N° ID/ONU UN1950
14.2 Nom officiel d'expédition Aérosols
14.3 Classe de danger 2.1

ADR

14.1 N° ID/ONU UN1950
14.2 Nom officiel d'expédition Aérosols, inflammable
14.3 Classe de danger 2.1

OACI (air)

14.1 N° ID/ONU UN1950
14.2 Nom officiel d'expédition Aérosols, inflammable
14.3 Classe de danger 2.1

IATA

14.1 N° ID/ONU UN1950
14.2 Nom officiel d'expédition Aérosols, inflammable
14.3 Classe de danger 2.1

Section 15 : INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Prendre note de la directive 98/24/CE sur la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations ou restriction d'utilisation :

Ce produit ne contient pas de substances candidates soumises à une autorisation (Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), annexe XIV) Ce produit ne contient pas de substances candidates soumises à une restriction (Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Non applicable

Ozone-depleting substances (ODS) regulation (EC) 1005/2009

Inventaires internationaux

Non déterminé.

TSCA	-
EINECS/ELINCS	-
LIS/LES	-
PICCS	-
ENCS	-
IECSC	-
AICS	-
KECL	-

Légende

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour cette substance/du mélange par le fournisseur.

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des mentions de danger H aux sections 2 et 3

Non applicable

Procédure de classification

Méthode de calcul

Date d'émission : 01-sept.-2012

Date de révision : 29-sept.-2015

Note de révision: nouveau format.

Cette fiche signalétique est conforme aux exigences du règlement (CE) no 1907/2006

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique